

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/056 en date du 27 février 2014, une enquête publique est ouverte à la mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE, pendant une période de 31 jours du 7 avril 2014 au 7 mai 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la SA GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (G.D.E.) en vue de régulariser la situation administrative relative à l'exploitation de la plate forme de transit de métaux, située à MONTOIR-DE-BRETAGNE, Terminal Grand Ouest du Port.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2713-1 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 7 avril 2014 de 9H00 à 12H00
- jeudi 17 avril 2014 de 15H00 à 18H30
- mardi 22 avril 2014 de 9H00 à 12H00
- vendredi 2 mai 2014 de 14H00 à 17H00
- mercredi 7 mai 2014 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SA GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (G.D.E.).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.